LA PRESSE EN REVUE…

MARDI 23 JUIN 2015

SOMMAIRE

1) Les vieux…
2) Le PS perd la…
3) Le pantouflage administratif ?!
4) Fin du feuilleton : La fronde…

Gérard Diez La Presse en Revue

I) Nos élus sont-ils trop vieux ?

"Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées", a tonné par tweet Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. © KENZO TRIBOUILLARD

Le débat est relancé par un rapport préconisant de plafonner à 70 ans l'âge des candidats à une élection. Les réactions des élus ne se sont pas fait attendre.

SOURCE AFP

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : cette proposition n'est qu'une parmi d'autres d'un rapport rendu lundi, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques, prompts à croiser le fer sur ce thème. Certains y ont vu "un déni de démocratie", d'autres un "moyen d'encourager la transmission". Intitulé "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes", le rapport remis lundi à Patrick Kanner, le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées France Stratégie, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry.

Le rapport détaille en 25 chapitres aux titres abstraits des propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie lors du premier vote...). Mais c'est la première mesure du volet 21 ("Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques") qui a attiré l'oeil des élus : il est suggéré de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat électoral, parlementaire ou local.

"Vieux", un mot tabou

Les experts énumèrent les propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce lièvre. Évitant avec soin le mot tabou de "vieux", ils font illico une exception : quand le septuagénaire est candidat pour la première fois. "Les citoyens votent pour les candidats, mais ne les choisissent pas", argumentent les rapporteurs, donc "le système des investitures de partis participe au non-renouvellement de la classe politique". Les réactions ne se sont pas fait attendre.

"Âgisme : attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées", a tonné (par tweet) Jérôme Guedj, frondeur PS de 43 ans. Le député (Les Républicains) Bernard Debré a pointé sur Europe 1 "un déni de démocratie". "Ce sont aux électeurs de choisir !" "Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche", a argumenté l'élu de 70 ans.

Jérôme Guedj @JeromeGuedj
Limiter l'âge pour être élu = une idée dangereuse. Une vraie discrimination, de l'âgisme. Et après ? Un âge limite pour conduire, voter ...
15:03 - 22 Juin 2015

Michèle Delaunay @micheledelaunay
Interdire à un citoyen de +70 ans de se présenter aux élections ce serait comme l'avoir interdit aux +50 ans en 1945 @sudouest
15:06 - 22 Juin 2015

Le député PS Francois Loncle, 73 ans, a protesté : "Je prétends être plus en forme que beaucoup de mes collègues de la cinquantaine, et je travaille plus que beaucoup d'entre eux !" Son collègue apparenté PS René Dosière, 73 ans, a relevé : "Ce n'est pas un métier qu'on commence à 20 ans pour le terminer à 65 ans." "C'est à l'électeur de trancher cela", a jugé Dominique Reynié, candidat (Les Républicains) quinquagénaire en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

"Quand on est con, on est con" (Gérard Bapt)

Hostile à un plafond, le député Gérard Bapt, 69 ans, a cité Brassens : "Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con." Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré qu'"il faut encourager la transmission en politique". "J'espère m'appliquer ces principes à moi-même", a glissé l'ex-ministre sur RMC. Le sénateur Luc Carvounas, 44 ans, proche de Manuel Valls, a tweeté : "70 ans max ? C'est encore trop."

Le député Yannick Moreau, presque quadra, a réclamé sur RTL "du sang neuf", relevant que "227 sénateurs ont plus de 60 ans". D'autres ont fait des contre-suggestions : Franck Allisio, qui préside un club de trentenaires des Républicains, demande une limite des mandats consécutifs. Gaëtan Dussausaye, des Jeunes FN, suggère qu'on refuse aux élus seniors "tout salaire autre que leur retraite". Le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, celui de l'Assemblée, François Scelllier, 79 (bien 79 ans). "Ce rapport aura au moins le mérite de poser la question", a tweeté, très diplomate, Patrick Kanner.

II) Dans les Hauts-de-Seine, le PS repart à zéro

Alain AUFFRAY

Patrick Balkany (à g.) félicite Rémi Muzeau, vainqueur de la municipale partielle à Clichy-la-Garenne, le 21 juin. (Photo Thomas Oliva. AFP)

Le victoire de Rémi Muzeau, à Clichy, illustre l'effondrement de la gauche non-communiste dans l'ancien fief de Charles Pasqua

Rayé de la carte. Après sa défaite à Clichy-la-Garenne, le PS ne dirige plus aucune commune des Hauts-de-Seine. A gauche depuis un siècle, cette municipalité était la seule à avoir résisté à la vague bleue aux municipales de 2014. Mais l'élection du maire historique Gilles Catoire - successeur de Jacques Delors, aux affaires depuis 1985 - avait été annulé le mois dernier par le conseil d'Etat suite à des querelles d'étiquettes entre deux candidats de droite : Didier Schuller, animateur sulfureux de la chronique clichoise et Rémi Muzeau, éternel second couteau, invariablement candidat et toujours perdant aux élections locales des vingt dernières années.

Faute de combattant, voilà que ce sexagénaire autodidacte devenu chef d'entreprise, membre du RPR depuis sa création en 1977 dans les Hauts-de-Seine de Charles Pasqua, voit enfin se réaliser son rêve. Ni Catoire, ni Schuller n'étaient cette fois candidat. Candidat du parti Les Républicains (LR) Muzeau l'emporte haut la main sur le socialiste Julien Perez, ex-directeur de cabinet de Catoire qui n'avait même pas le soutien des Verts.

Si elle ne constitue pas une surprise, la défaite de Clichy vient parachever un effondrement brutal. Comme il se doit, l'inamovible député-maire LR de Levallois Patrick Balkany a tenu, en voisin, à célébrer la victoire aux côtés de Muzeau, par ailleurs son suppléant à l'Assemblée nationale. L'initiative n'a pas été du goût des électeurs rassemblés dimanche devant la mairie de Clichy. Venu en territoire conquis, avec la moitié de son conseil municipal, le vieil ami de Sarkozy mis en examen pour «blanchiment de fraude fiscale» et «corruption» a été copieusement sifflé. Muzeau n'a-t-il pas promis, pendant sa campagne «la fin du clientélisme»?

«On repart à la case départ», commente l'ancien patron départemental du PS, Pascal Buchet. Historiquement très faible dans le département, les socialistes avaient déjà touché le fond au début des années 90. Maire de Fontenay-aux-Roses, Buchet était, en 1994, le seul élu PS au conseil général. La gauche des Hauts-de-Seine était alors presque exclusivement communiste. Et cela convenait très bien à Pasqua qui avait négocié avec le PCF son petit Yalta départemental. De 1994 à 2012, le PS avait peu à peu regagné du terrain, jusqu'à conquérir 5 villes et 4 circonscriptions: un record. Mieux encore : dans ce fief de l'ancien chef de l'Etat, Hollande avait fait presque jeu égal avec Sarkozy le 6 mai 2012 (49,5% contre 50,5%).

Alain AUFFRAY

LAPRESSEENREVUE.EU

III) BPCE : le procès de la noblesse d'Etat est ouvert

Par martine orange

Le président de la BPCE, François Pérol, comparaît depuis lundi devant le tribunal correctionnel pour « prise illégale d'intérêts », à la suite des conditions controversées de sa nomination à la tête du groupe bancaire. Ce procès est aussi celui de pratiques du pantouflage, en usage dans toute la haute administration.

Lundi 22 juin, un procès hors norme a débuté au tribunal correctionnel de Paris : François Pérol, président de la BPCE, va comparaître pour « prise illégale d'intérêts », à la suite des conditions controversées de sa nomination à la tête du groupe bancaire.

Ce procès est hors norme à plus d'un titre. D'abord, il est rare qu'un banquier soit traduit devant la justice. Il est encore plus rare de voir un responsable de grand groupe contraint à s'expliquer devant des juges, à la suite d'une plainte déposée par un syndicat. Jamais ce procès n'aurait pu avoir lieu sans la détermination de SUD Caisses d'épargne et de la CGT, qui ont déposé plainte et bataillé contre nombre d'obstacles judiciaires pour obtenir ce procès.

Mais il est encore plus exceptionnel de voir une des figures de l'Inspection des finances être convoquée par la justice pour des pratiques d'aller et retour entre privé et public, qui sont devenues désormais la norme dans la haute administration. Car c'est le procès de notre noblesse d'État, de ses usages et de ses passe-droits, dont il va être question cette semaine.

François Pérol est poursuivi pour avoir été nommé dans des conditions controversées à la tête des Caisses d'épargne et des Banques populaires afin de prendre la présidence du groupe bancaire unifié BPCE en 2009, alors qu'il était jusqu'alors secrétaire général adjoint de l'Élysée.
Les juges vont devoir déterminer s'il s'est seulement contenté de donner un avis éclairé au chef de l'État, Nicolas Sarkozy, lorsqu'il était à l'Élysée, ou s'il a contribué à peser sur l'avenir des deux banques, alors ébranlées par la crise financière mondiale, pour organiser leur mariage et en prendre la présidence.

© DR

En clair, il s'agit d'établir si François Pérol a lui-même exercé l'autorité publique sur ces deux banques, avant d'en prendre la direction, ce que les articles 432-12 et 432-13 du code pénal prohibent : « Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. »

Dès son annonce, la nomination de François Pérol a été discutée. Pouvait-il, compte tenu de ses fonctions, prendre la présidence des Caisses d'épargne et des Banques populaires, dont le sort, comme celui de nombre d'autres banques, était alors discuté quotidiennement à l'Élysée ? Il existe une commission de déontologie pour trancher ces problèmes de transfert entre le public et le privé.

Mais justement, François Pérol ne l'a pas saisie. Justifiant de l'urgence, Claude Guéant, alors secrétaire général de l'Élysée, avait bricolé avec le président de la commission de déontologie un passe-droit qui devait valoir quitus. Pris sur le fait, le président de la commission de déontologie avait vivement regretté par la suite de s'être laissé circonvenir par le pouvoir. Des membres de la commission avaient même démissionné. Depuis, le soupçon ne s'est jamais dissipé.

Nicolas Sarkozy, alors à l'Élysée, a tout mis en œuvre pour que le procès n'ait jamais lieu et que le sujet s'éteigne de lui-même. À la suite d'une première plainte déposée par le syndicat SUD, un parquet, particulièrement zélé, s'est empressé de classer le dossier sans suite. Pour toute instruction, il s'était contenté d'auditionner uniquement François Pérol !

Saisi dans le cadre d'une deuxième plainte des syndicats, le doyen des juges d'instruction, Roger le Loire, a estimé qu'il y avait matière à y regarder à deux fois, en tout cas à mener une enquête préliminaire digne de ce nom. Ce ne fut pas sans difficulté. Comme l'a raconté mon confrère Laurent Mauduit, certains acteurs du dossier ont eu accès à des pièces et des informations réservées normalement aux seuls responsables de l'enquête (voir Affaire Pérol : la justice se libère de ses entraves).

Malgré cela, l'enquête s'est poursuivie. Des auditions et perquisitions ont eu lieu. C'est dans le cadre de ces investigations que les enquêteurs ont fait des découvertes surprenantes, notamment une série de mails échangés entre avocat, responsables de banque, hauts fonctionnaires, conseillers. Un concentré du tout petit monde parisien des affaires, où l'on ne cesse de se croiser, de s'échanger des informations et des services, de se renvoyer l'ascenseur (voir l'enquête de Laurent Mauduit : ces mails confidentiels qui ont guidé l'enquête).

Une des grandes affaires du moment est la volonté des Caisses d'épargne, présidées alors par Charles Milhaud, de trancher ses liens historiques avec la Caisse des dépôts et de se démutualiser. Ce projet a déjà déclenché une bataille historique en 2006 entre la Caisse des dépôts et sa filiale, les Caisses d'épargne, à l'occasion de la création de la banque d'affaire Natixis, née de la fusion entre Natexis (Banques populaires) et Ixis (Caisses d'épargne). Un projet auquel a justement participé François Pérol, alors associé de la banque Rothschild, après avoir quitté Bercy, en tant que banquier conseil des Banques populaires.

Mais cette première étape passée, les Caisses d'épargne veulent aller plus loin. Le 29 mai 2007 quelques jours après la victoire de Nicolas Sarkozy, l'avocat François Sureau, travaillant alors au cabinet d'affaires Darrois, adresse un mail au président des Caisses d'épargne, Charles Milhaud. Il lui raconte qu'il vient de rencontrer longuement François Pérol.

Ce dernier, explique l'avocat, semble disposé à apporter son appui à une très grande opération engageant l'avenir des Caisses d'épargne, opération qui pourrait aller jusqu'à une « démutualisation totale ou partielle ». Une des obsessions de l'Inspection des finances que reprendra à son compte Nicolas Sarkozy, après son passage à Bercy comme ministre des finances de 2004 à 2005.

Ainsi, dès les premiers jours de sa prise de fonctions comme secrétaire général adjoint de l'Élysée, le dossier Caisses d'épargne-Banques populaires est sur la table de François Pérol. C'est en tout cas la conviction qu'a acquise le juge Roger Le Loire à la lecture de ce mail et de bien d'autres.

Le témoignage de Bernard Comolet, qui prend la succession éphémère de Charles Milhaud à la tête des Caisses d'épargne, vient par la suite confirmer l'avis du juge. Celui-ci est très vite suivi par Alain Minc et René Ricol, très proches de Nicolas Sarkozy. En guise de petits conseils entre amis, Alain Minc lui suggère de prendre très vite un inspecteur des finances, afin d'avoir à ses côtés un familier des relations avec les pouvoirs publics. Quelques mois plus tard, le président de la République lui apprendra en personne que François Pérol va prendre la direction du groupe bancaire.

© Reuters

Dans un de ses articles, Laurent Mauduit cite longuement le récit de ce banquier auprès des enquêteurs et notamment la façon dont il apprend qu'il est débarqué. « Quelques jours avant le samedi 21 février 2009, j'avais été prévenu que François Pérol nous donnait rendez-vous à M. Dupont [le patron des Banques populaires – ndlr] et à moi, à l'Élysée pour rencontrer le président de la République, ce samedi matin précisément à 11 h 45. À cette occasion le président de la République, Nicolas Sarkozy, nous a indiqué qu'il savait qu'on avait besoin de 5 milliards d'euros et que l'État avait pris la décision de les mettre à notre disposition. À cette réunion il y avait Pérol, Guéant, Dupont, le Président et moi. Le Président est ensuite entré dans les modalités selon lesquelles cette intervention pouvait avoir lieu, c'est-à-dire un prêt convertible en actions dans un délai de 3 à 5 années si des critères fixés dans un MOU (Mémorandum of Understanding) n'étaient pas respectés (conditions de remboursement). Il était précisé par M. Sarkozy que le prêt de 5 milliards d'euros ne serait attribué qu'à l'organe

central une fois la fusion Banques populaires et Caisses d'épargne réalisée. »

Et le banquier poursuit : « Le président de la République nous indiquait ensuite, en rappelant que l'État prêtait 5 milliards, qu'il entendait que François Pérol dont il dressait le meilleur tableau, soit proposé comme futur directeur général exécutif du nouvel ensemble. Il nous a indiqué ensuite que le président du nouvel ensemble serait issu des Banques populaires et j'en ai conclu que c'était soit Dupont président du conseil d'administration avec Pérol directeur général, soit Pérol président du directoire et Dupont président du conseil de surveillance. » (Voir Un banquier passe aux aveux.)

Face à ces preuves et ces témoignages troublants, François Pérol a choisi de sortir l'artillerie lourde pour se défendre. L'Inspection des finances, le Trésor, Bercy, le premier cercle sarkozyste font corps : il n'en va pas seulement de l'honneur de François Pérol mais de toute de la haute administration, du droit qu'elle s'est octroyé d'utiliser la porte tambour lui permettant d'aller et venir entre le privé et public, en fonction de ses intérêts.

Le gouverneur de la Banque de France en personne, Christian Noyer, viendra témoigner en sa faveur. Claude Guéant est également appelé à témoigner. Nicolas Sarkozy, en revanche, a fait savoir par lettre qu'il n'était pas question pour lui d'être entendu par le tribunal malgré la demande faite par les syndicats. Laurent Mauduit, qui a longuement enquêté sur cette affaire et en a dévoilé de nombreux ressorts, est cité comme témoin par les parties civiles (voir son billet de blog).

Même s'il a feint un certain détachement, François Pérol est vraiment préoccupé par ce procès. Cette affaire brouille sa légitimité depuis qu'il a pris la présidence de la BPCE. Et il n'est pas certain de son avenir. En cas de condamnation, même s'il fait appel, le conseil de supervision de la Banque centrale européenne, qui veille désormais sur le sort des Banques européennes, devra se prononcer sur son maintien ou non à la présidence du directoire du groupe bancaire.

mediapart.fr

IV) La fin de la fronde

Gaël Brustier

Erik (HASH) Hersman, Innertube Slingshot License CC

Alors que Pablo Iglesias affirme espérer dans L'Obs que la social-démocratie européenne acceptera la main que les gauches radicales du Sud de l'Europe lui tendent, la «Fronde» se dégonfle comme une baudruche. Autopsie d'une longue parade vers le vide, précipité de l'impasse de la gauche française par rapport à la crise européenne.

Dans un entretien à L'Obs, Pablo Iglesias, leader de Podemos, affirme espérer que la social-démocratie européenne acceptera la «main tendue» des gauches radicales du Sud de l'Europe. On sait la social-démocratie européenne confrontée à une très grave crise et, comme l'avaient bien montré Fabien Escalona et Mathieu Vieira, à quatre dilemmes: celui de l'unité de cette famille politique en Europe (Est et Ouest), celui de son électorat, de son projet et de son rapport à l'intégration européenne.
Le destin de la gauche –qu'il s'agisse d'ailleurs de la gauche radicale ou de la social-démocratie européenne– ne peut se comprendre sans un retour sur le rapport entretenu avec la construction européenne, dimension très superficiellement abordée par les «Frondeurs», qui ont pourtant attiré l'essentiel de l'attention médiatique cette dernière année.

Les socialistes français et l'Europe, c'est plusieurs décennies d'hésitations. On se souvient, en 2005, du détournement de la photo du discours de Jean Jaurès au Pré-Saint-Gervais (1913) affublé du drapeau européen (créé en 1955). Cet anachronisme dans sa propagande signifiait que le projet du PS s'identifiait alors désormais totalement au processus d'intégration européenne. Les «frondeurs» ont échoué, la «Fronde» a disparu parce qu'ils n'ont pas tranché la question européenne.

On peine, in fine, à comprendre ce qui peut bien fondamentalement différencier Christian Paul, leader des «frondeurs», de Manuel Valls, Premier Ministre. Dans cet examen de passage qu'était le Congrès du PS, le premier avait tout simplement fait l'impasse sur la question européenne. Quant au second il déployait le même discours associant valorisation de son autorité et souci d'une «réforme» synonyme d'alignement sur les positions de Berlin. Lorsqu'Iglesias qualifie Arnaud Montebourg, Benoit Hamon et Aurélie Filipetti (!) de « Ministres les plus souverainistes», on imagine la gêne qu'il doit susciter chez deux au moins des intéressés et davantage encore chez la plupart des «frondeurs».

La «fronde» n'a pas survécu au Congrès de Poitiers…

Le Congrès de Poitiers a signifié la fin de la «fronde», révélé qu'il était davantage un mouvement d'humeur qu'un mouvement d'idées, un instinct de survie qu'un sursaut idéologique, initié par des Parlementaires qui, pour courageux qu'ils aient souvent été, faisaient néanmoins parfois preuve d'un courage sans objet.

Revenons sur le Congrès. La motion du Premier Secrétaire fit ce qu'il fallait pour concilier toutes les positions imaginables sur le sujet européen: partisans de l'orthodoxie européenne et de la «réorientation» de l'UE ayant, dans la logique interne au PS, vocation à se retrouver sur le même texte, au prix il est vrai de quelques acrobaties politiques, aléa bien compréhensible de cet exercice de figures imposées qu'est le maintien dans la majorité du parti.

Le cas des «frondeurs» alliés à tout ou partie de l'aile gauche est plus intéressant («A gauche pour gagner») parce qu'il reflète en vérité toutes les impasses, incohérences, renonciations et velléités de rébellions face à cet obscure objet du désir des socialistes : l'Europe. S'ils contestaient «l'austérité» en Europe, ils se dispensaient non seulement de contester le cadre institutionnel particulièrement incapacitant de l'Union européenne mais n'osaient de surcroit à peine ouvrir le débat européen: un vingtaine de lignes traitaient ainsi de l'Europe sur des dizaines de pages… Un court paragraphe de leur motion promouvait la généreuse idée de «négocier vraiment la réorientation de la politique européenne». Une idée dominait ainsi: le «projet commun» européen serait dénaturé par «les majorités conservatrices des Etats membres et par la Commission».

A aucun moment le cadre institutionnel n'est interrogé, ni le processus d'intégration remis en perspective et interrogé, ni le lien qu'entretient l'intégration européenne avec l'évolution du système capitaliste. En aucun cas, la «Motion B» n'interroge l'autonomisation des élites gouvernantes des Etats-membres par rapport à leurs peuples qui est à la source de l'aporie dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Europe. Elle ne traitait pas non plus clairement du devenir des politiques monétaires, budgétaires, commerciales de l'UE, pas plus que du droit de la concurrence, c'est-à-dire de l'essentiel des politiques européennes! Une solution s'imposait pour le texte de Christian Paul: «remettre sur l'ouvrage "l'Europe sociale"» tenait ainsi lieu de viatique européen du principal texte «d'opposition» à Jean-Christophe Cambadélis. Il suffisait d'y penser! Le texte de Karine Berger allait parfois plus loin dans les propositions qui, pour être souvent intéressantes, n'en faisaient pas moins l'impasse totale sur une analyse des causes profondes de la «crise européenne» ni les rapports de force en cours sur le continent… Catalogue bien davantage qu'une critique des structures de l'Europe et de l'idéologie qui l'a portée, le troisième texte prenait l'apparence d'un caléidoscope idéologique.

On pourrait ramener cette crise européenne à deux ordres d'analyse, tous deux ignorés par l'ensemble des textes socialistes. On peut d'abord considérer l'Europe comme le théâtre de concurrence de deux souverainetés: l'une élitaire et consensuelle au niveau européen et l'autre populaire et conflictuelle au niveau des Etats. Les gouvernants sont dès lors ambivalents: ils tirent leur légitimité soit de l'allégeance à un pouvoir où la symbolique (européenne) joue un rôle important, soit du bulletin de vote de leurs électeurs (qui comptent encore un peu). La semaine passée, Alexis Tsipras a ainsi rappelé de quel côté il tirait sa légitimité. Le malaise démocratique devient plus grand à mesure que les politiques économiques sont malgré tout confirmées.

On peut aussi voir dans cette crise une «crise organique» au sens gramscien, qui voit la crise économique se propager dans les rouages de l'UE. C'est la thèse promue notamment par Razmig Keucheyan et qui n'est pas contradictoire avec la précédente, elle est même complémentaire. L'absence d'unité au niveau européen, la faiblesse du «bloc historique» en Europe appelle en fait à un «césarisme bureaucratique» qui exclut les «classes

subalternes» du processus d'intégration et qui ne s'appuyant que sur une base sociale étroite, ne peut que s'enfermer dans une logique a-démocratique, dont l'affaire la nomination de Monti à la tête du gouvernement italien fut un premier révélateur (novembre 2011) et dont le bras de fer avec l'actuel gouvernement grec est un épisode déterminant. Reste à savoir si, ici et maintenant, les socialistes français disposent des clés pour être à la hauteur des enjeux…

L'impasse dans laquelle se trouvent les Frondeurs trouve des explications dans le rapport, pour le moins complexe, que les socialistes français entretiennent avec la construction européenne.

De l'Europe contre l'Union de la Gauche à l'Union de la Gauche par-delà les oppositions sur l'Europe…

Dans la préhistoire de l'intégration européenne, le débat sur la Communauté européenne de défense (CED) avait grandement divisé les députés socialistes. Le groupe parlementaire au Palais Bourbon était coupé en deux camps à son propos lors du vote du 30 août 1954 (53 des 105 députés socialistes refusent alors en effet de ratifier le traité). Par la suite, réelle fut la fracture entre la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste (FGDS) d'une part et le Parti Communiste Français d'autre part sur la question européenne. En 1970 encore, les discussions entre le PCF et le NPS d'Alain Savary achoppaient sur la question européenne et la supranationalité…

En 1971, le Parti Socialiste d'Epinay, qui nait sur les décombre de la vieille SFIO et du NPS qui lui a succédé en 1969, porte François Mitterrand à sa tête et adopte une stratégie d'union de la gauche, visant à doter le PCF et le PS d'un programme commun (juin 1972). La question européenne doit impérativement faire l'objet d'une synthèse au sein du PS d'abord, avec le PCF ensuite. Didier Motchane est chargé de présenter un rapport au Congrès extraordinaire de Bagnolet de décembre 1973, spécialement dédié à la question européenne. L'enjeu de ce Congrès concerne la capacité de l'Union de la Gauche à réaliser le programme commun dans l'Europe du début des années 1970. Le Parti Socialiste qui emprunte alors les sentiers escarpés du «socialisme à la française» cherche une voie médiane entre le bloc atlantiste et le bloc soviétique mais se garde, sous l'influence du CERES, d'établir une équivalence entre les deux blocs. Le document évoque les deux hégémonies qui enserrent l'Europe et développe l'idée selon laquelle l'impérialisme correspondant à un stade du capitalisme, on ne saurait opposer symétriquement l'impérialisme nord-américain et «l'impérialisme» soviétique.

On ne peut soustraire la logique de Bagnolet au contexte de l'époque, qui n'a rien à voir avec le contexte actuel. L'Europe n'a pas encore engagé ses vastes politiques publiques «d'intégration négative», faisant, notamment, de la déréglementation, un des moyens de son unification. L'enjeu est autre. Le principe posé à Bagnolet est simple: Réaliser le programme commun dans l'Europe des années 1970 était donc la condition sine qua non posée par le PS d'alors à son adhésion au projet d'intégration européenne. En 1972 déjà, le PS d'Epinay a refusé explicitement la supranationalité, au motif que celle-ci aurait pour vocation première de «tirer le capitalisme d'une situation difficile». Nos «frondeurs» auraient semblé bien timorés à l'époque!

L'habileté légendaire de François Mitterrand rend possible la synthèse de Bagnolet. L'opposition à l'Europe telle que la conçoit la droite giscardienne et une grande partie de la social-démocratie européenne n'est en effet pas l'apanage du CERES. Quelques années plus tard, en 1978, le Comité directeur du Parti Socialiste, à l'unanimité condamne les accords de Hanovre, qui créaient le système monétaire européen (SME). C'est le temps où l'on n'hésite pas au sein du PS à vouloir «rééquilibrer le couple franco-allemand en Europe», déclaration à peine imaginable aujourd'hui dans le même parti.

Le tournant de 83, le Congrès de l'Arche et Maastricht : l'Europe mythe de substitution au socialisme.

En mars 1983, le pouvoir socialiste est mis devant un véritable dilemme. Approfondir la politique lancée en 1981 et sortir du SME ou bien y rester et infléchir sa politique économique. Homme de son temps, fortement marqué les conséquences de la Première Guerre Mondiale, François Mitterrand fit un pari, celui de l'Europe, et proclama que si la France était bien «sa patrie», l'Europe était désormais «notre avenir». Le tournant de 1983 va de pair avec ce pari européen. Les socialistes vont néanmoins mettre quelques années avant de véritablement le théoriser dans leurs textes de Congrès.

A partir de 1990, le Parti Socialiste change officiellement de paradigme. Du pari sur l'Europe de François Mitterrand en 1983, le PS est passé à

l'idée que le capitalisme étant un horizon de moins en moins dépassable. C'est la conclusion de son Congrès extraordinaire de l'Arche de décembre 1991, qui demeure le véritable «Bad Godesberg» du Parti d'Epinay. Le «nouvel horizon» du rapport présenté alors par Michel Charzat intègre notamment le traité qui vient d'être signé à Maastricht comme élément central de «l'aggiornamento» idéologique du PS. Cette évolution doctrinale passe par une évolution de la conception qu'il se fait de la géopolitique (l'URSS disparait en décembre 1991) ainsi que de la construction européenne (le traité de Maastricht est signé à cette même période). Au cours de la campagne sur le traité de Maastricht, Jean-Pierre Chevènement et ses amis prennent leurs distances avec le PS en engageant la fondation d'un Mouvement des Citoyens. Avec leur départ, la critique du processus d'intégration européenne au sein du PS va changer de nature.

Peut-on critiquer le contenu des politiques européennes sans remettre en cause le contenant ?

L'impasse des Frondeurs renvoie également à quelques épisodes moins lointains encore, relatifs à la question de la critique de la forme et du fond.

Après Maastricht, au sein du PS, il va s'agir de contester le contenu de l'Europe davantage que de corréler critique du contenu et du contenant. Europe sociale et Europe démocratique constituent alors les deux horizons de la critique socialiste de l'intégration européenne contribuant à enferrer le PS dans un paradoxe: comment promouvoir un projet progressiste avec des institutions pour le moins «conservatrices»? Henri Emmanuelli pose ainsi l'équation de Maastricht le 12 juin 1992 dans Libération:

«C'est vrai la façon dont se construit l'Europe aujourd'hui, y compris Maastricht, est d'inspiration plus libérale que ce qu'on pouvait rêver. Mais rien n'empêchera les socialistes de modeler, après Maastricht, le contenu de la construction européenne. Il ne faut pas confondre le contenant et le contenu. D'abord on dessine la bouteille. Après, on se battra sur le contenu».

La définition du projet d'intégration européenne comme un cadre neutre n'est, elle, pas politiquement neutre. Or, c'est encore à cette idée que se raccrochent les «frondeurs».

LAPRESSEENREVUE.EU

Quelques années plus tard, une nouvelle critique de l'UE émerge à l'occasion du Congrès de Brest. Les chefs de la Gauche Socialiste tonnent contre le traité d'Amsterdam. C'est notamment le cas de Julien Dray, qui fustige la «Constitution économique» de l'Europe. Cette critique levait le voile sur l'intrication du contenant et du contenu, mais n'emporta pas la mise. A la fin des années 1990, les socialistes hésitent légitimement dans l'attitude à adopter à l'égard du processus d'intégration européenne. A cette période, Henri Weber propose au PS un pari qui fait écho à celui de François Mitterrand en 1983: il propose une voie «néo-sociale-démocrate» et mise sur la constitution d'un «courant qui voit dans la construction européenne –d'une Europe puissance et pas seulement d'une Europe-espace– le cadre dans lequel une nouvelle politique économique volontariste et un nouvel Etat-protecteur pourrait se développer». C'est l'époque de «l'Europe rose». C'est aussi le temps des dernières illusions sur «l'Europe».

Au tournant des années 2000, l'Europe s'engage dans un processus «constituant». Qu'on le veuille ou non, la campagne référendaire s'est concentrée sur les questions relatives à la «partie III» du TECE. Rejeté par 55% des électeurs, le texte fut finalement adopté sous l'appellation «traité de Lisbonne» (moyennant, notamment, l'abandon de la symbolique européenne). Depuis dix ans, on s'est dispensé d'interroger l'Europe en tant que produit du rapport entre gouvernants et gouvernés et donc de poser la question du «peuple» comme elle devait l'être: sous son angle démocratique.

Pour preuve de ce malaise démocratique et du fait que le cadre institutionnel reste le même et continue de porter les mêmes politiques, les déclarations de Pierre Moscovici, devenu Commissaire Européen, qui rappelait récemment «la logique du 70-30»:

«70% de mesures [voulues par Bruxelles] qui ne sont pas négociables, 30% qui peuvent être changées».

Accélérer dans l'impasse ou accepter la main tendue

Force est de constater qu'en 2015, règne encore, au sein du PS, une forme de silence sur la question européenne, comme si toute remise en cause du processus d'intégration tel qu'il a été conçu entrainait excommunication de la famille socialiste. La question des institutions européennes et celle du contenu des politiques

européennes (monétaires, budgétaires, commerciale mais aussi politique de la concurrence) sont indissociables. L'UE est le produit de l'autonomisation relative des élites du pouvoir dans chaque Etat. En refusant d'ouvrir le débat sur la question européenne, c'est en fait la question démocratique en France que le PS, et d'abord ses «Frondeurs» qui en avaient la responsabilité, s'apprête une fois de plus à éviter. Cette question démocratique se conjugue à une crise sociale et explique ainsi une part importante du malaise actuel de notre société. Les «frondeurs» ont semblé se concentrer davantage sur les «marqueurs» de gauche ou des inflexions de politiques publiques que sur une critique de fond de «l'Europe». Venue des marges, de la «périphérie économique» de l'Europe, une contestation des politiques d'austérité est née. Cette contestation est d'abord le fait de responsables politiques qui ont fait un retour critique implacable sur le bilan et la logique de la construction européenne, au nom d'abord de la démocratie. Cette contestation cherche des alliés.

Les «frondeurs» n'ont trouvé de réponse que dans quelques revendications d'aménagements de politiques publiques… à mille lieues de ce que Syriza ou Podemos entreprennent… Là réside probablement la cause de leur échec.

Gaël Brustier

LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre...

La Presse en Revue